

DEPARTEMENT DU VAR
ARRONDISSEMENT DE TOULON

Accusé de réception en préfecture
083-218300986-20250623-25-DCM-DGS-070-DE
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 23 JUIN 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
Présents et représentés	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	33	32

25-DCM-DGS-070

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ & LE VINGT TROIS JUIN à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, à l'hôtel de ville, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, Maire.

Date d'envoi de la convocation et de l'affichage : le 17/06/2025.

OBJET : **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT EXCEPTIONNELLE A DESTINATION DE L'ASSOCIATION SPORTING BOULOMANES PRADETANS (SBP).**

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS - Cécile CRISTOL GOMEZ - Jean-Michel PEYRATOUT - Bérénice BONNAL - Jean-Claude VEGA - Agnès BIASUTTO - Magali VINCENT - Christian GARNIER - Martine CLOPIN - Jacques PAGANELLI - Patrick ROUAS - Serge VENNET - Chantal JOVER - Thomas MICHEL- Isabelle ROGER - Jean-Marc ILLICH -Stéphanie ASCIONE - Emilie ROY - Mylène SORIANO - Chantal ROUZIER - Armand CABRERA - Bernard PEZERY - Eric JOFFRE - Valérie RIALLAND - Viviane TIAR - Martine CABOT- Denis TENDIL

POUVOIRS : Valérie POZZO DI BORGO à Armand CABRERA - Marina BIANCHI BRONDINO à Eric JOFFRE - Marine DESIDERI à Mylène SORIANO - Eric GALIANO à Jean-Michel PEYRATOUT - Graziella PIRAS à Stéphanie ASCIONE.

ABSENT : Jean-François PLANES.

SECRETAIRE de SEANCE : Emilie ROY.

Hervé STASSINOS donne lecture de l'exposé suivant :

La Ville du Pradet accompagne le développement de la vie associative dans un partenariat constructif par le biais notamment de conventions d'objectifs et de moyens et/ou de subventions de fonctionnement approuvée lors de conseils municipaux.

Depuis plusieurs années, L'équipe municipale témoigne ainsi son attachement au tissu associatif pradétan, sa diversité et son dynamisme participant grandement au mieux-vivre ensemble de notre ville.

Le Sporting Boulomanes Pradétans fait partie des associations pradétanes très actives sur notre territoire et n'hésite pas à porter haut les valeurs de la solidarité et de l'inclusion.

25-DCM-DGS-070

L'association sollicite la commune pour qu'elle vienne en soutien au financement de l'organisation d'un concours de pétanque avec et en faveur des personnes en situation de handicap.

VU le code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que la commune de LE PRADET souhaite soutenir les initiatives des clubs sportifs de son territoire, et particulièrement lorsqu'ils œuvrent en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap,

Il est ainsi proposé au conseil Municipal de :

- **VALIDER** l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 1 500 euros au Sporting Boulomanes Pradétans pour l'aider à supporter les dépenses inhérentes aux actions en faveur des personnes en situation de handicap, et notamment un concours de pétanque dédié à ce public.
- **DIRE QUE** les crédits sont disponibles au budget 2025,
- **AUTORISER** M. Le Maire à prendre tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Jean-François PLANES ayant quitté provisoirement l'assemblée, il n'a pas participé au vote.

L'exposé est mis aux voix et adopté à l'UNANIMITE.

32 voix POUR

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance
Emilie ROY

Le Maire,
Hervé STASSINOS



CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE

LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr).
- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire
Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.